



## **Compte rendu CGT du CHSCT Ministeriel du 1er février 2021 suite de la séance du 14 janvier 2021**

**Mandatés CGT : Fabrice Brucker, Isabelle Lepla, Thierry Piala, Joan Chaussade, Eric Le Jossec**

**présidé par Jacques Clément, DRH du ministère**

### **Déclaration du secrétaire du CHSCTM :**

Les conditions d'organisation des séances du CHSCT M ne font même plus l'objet d'un débat ; la présidente du CHSCT M n'ayant même pas daigné répondre aux 3 messages que le secrétaire et la majorité des membres du CHSCT M lui avaient adressés sur le sujet il y a quasiment un mois.

Nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse à ces messages, une réponse que nous souhaitons basée sur des arguments sanitaires, sur le refus de réunir une douzaine de membres du CHSCT M, quand dans le même temps la grande majorité des agents du ministère sont envoyés travailler en présentiel, pour beaucoup en équipe, en prenant les transports en commun, partageant les locaux, partageant les sanitaires et les véhicules etc ...

Nous reviendrons sur cette situation cet après midi à l'occasion du débat sur la situation sanitaire .

Nous avons été convoqués aujourd'hui pour épuiser l'ordre du jour de la séance plénière du 14 janvier 2021.

Lors de la commission de suivi du 15 janvier 2021 les représentants du ministère avaient évoqués comme date de reconvoction, soit le 01 février au matin, soit une date entre le 15 janvier et le 01 février. J'avais indiqué ne pas être disponible le 01 février au matin ; les convocations nous ont été envoyées, pour le 01 février au matin, dès la fin de la commission de suivi.

Bouleversant mon agenda je me suis rendu disponible, en pensant que cette date était bloquée pour permettre la participation de la présidente du CHSCT M. Mais son absence montre que ce n'était pas ça.

Nous ne pouvons que déplorer, comme à chaque CHSCT M, l'absence de Mme la Ministre, pourtant, en théorie, présidente du CHSCT M.

Elle n'a manifestement pas le temps de présider effectivement le CHSCT M, comme c'est pourtant prévu par les textes.

Ce que les membres du CHSCT M , et les agents, pourraient considérer comme un désintérêt de sa part au sujet de la santé et la sécurité des travailleurs placés sous sa responsabilité. .

Je n'ai aucun doute que les représentants du ministère ici présent et chargés de la représenter contrediront cette réalité par des affirmations selon lesquelles elle serait toute préoccupée par la santé et la sécurité des agents, etc. nous distribuant ces affirmations en pensant pouvoir remplacer la réalité des faits par des éléments de langage.

De cela, chacun en jugera .Notre avis est fait, à partir de la réalité .

### **Plan d'action ministériel 2020-2022 relatif à la prévention des RPS (pour avis)**

Le ministère présente son plan d'action 2020-2022 en ce début d'année 2021 !

Pour la CGT ce plan d'action n'est qu'un plan pour enfin mettre en place les obligations réglementaires de 2014. Sur la méthode, la CGT a proposé notamment que l'expertise risque grave du cabinet Degest réalisée à la demande du CHSCT dans le cadre de la réorganisation en cours au Cerema soit présenté au CHSCTM afin d'éclairer cette instance sur les risques et la prévention lors des réorganisations qui se multiplient dans nos services. L'administration a toujours refusé de le faire ! la CGT le déplore ... Et la teneur de ce plan ministériel s'en ressent... Nos demandes d'actions précises et réalisables de prévention primaire du risque psycho-social n'ont pas été prises en compte.

Ce plan est juste un catalogue de mesure non opposables aux services, par exemple une des actions proposées est une charte des temps : rien de réglementaire et d'opposable par les agents qui méritent une protection du droit à la déconnexion, d'une articulation des temps de vie ... Pour la CGT ce plan n'est pas à la hauteur des enjeux dans les services et renvoie la responsabilité sur les encadrants ... et ne sert qu'à couvrir le ministère en cas d'accusation. La CGT a donc émis un avis défavorable à ce plan.

Avis des autres OS :

FO : Défavorable    CFDT : Abstention    UNSA : Favorable

**Par 4 voix contre, 2 pour et 1 abstention le CHSCT M émet un avis défavorable au plan d'action ministériel 2020-2022 relatif à la prévention des RPS**

### **Retour d'expérience sur la gestion de l'incendie de Lubrizol (situation actualisée sur le suivi médical des agents).**

Les services déconcentrés de Normandie n'étant pas doté de médecin du travail et c'est un problème, c'est le médecin de la région Hauts de France qui assure le suivi médical des agents qui sont intervenus pour la gestion de l'incendie de Lubrizol.

Des agents de la DIR, de la DREAL, de la DDTM et de la DIRM MEMN sont intervenus et ont donc un suivi médical qui consiste à des prises de sang par le CHU de Rouen. La CGT souligne que ces prises de sang sont intervenues très tardivement mais surtout souligne que les travailleurs des entreprises sous traitantes intervenus notamment pour le nettoyage des chaussées n'ont pas fait l'objet d'un suivi médical.

Au-delà du suivi médical des agents, la CGT s'étonne que malgré nos demandes répétées le retour d'expérience de cet événement n'ait pas donné suite à des informations, à des formations, à la fourniture de protections adaptées aux agents susceptibles d'intervenir dans le cadre d'un événement comparable .

De même , la CGT considère comme indispensable la réalisation de plans d'organisation pour les interventions dans ce genre de situation , plans qui n'existent pas encore à ce jour, malgré cette catastrophe, la catastrophe d'AZF en 2001 etc ...

Vos représentants CGT au CHSCT M